

Rien pour nous, sans nous !

Charte de mes droits et de mes devoirs en tant qu'adhérent Nous Aussi

Chers amis, chers adhérents Nous Aussi,

Être adhérent à Nous Aussi me donne des droits et des devoirs.

Lorsque je paie mes 20 euros de cotisation,

Je suis adhérent Nous Aussi pour 1 an, du 1^{er} janvier au 31 décembre.



Mes devoirs en tant qu'adhérent Nous Aussi :

- **Soutenir les droits des personnes en situation de handicap intellectuel**
(FALC, S3A, aider mes amis et collègues en situation de handicap intellectuel ...)
- **Participer à la vie associative de Nous Aussi**
 - En me rendant aux réunions organisées par ma délégation
 - En répondant aux demandes de Nous Aussi National
 - En participant aux temps forts de l'association : Assemblée Générale, Congrès, temps de réunions ...



Mes droits en tant qu'adhérent Nous Aussi :

- **Recevoir les communications Nous Aussi**
- **Participer aux réunions de l'Association**
- **Entrer en contact avec Nous Aussi National**
pour travailler sur des sujets en particulier

Adresse postale : **Nous Aussi - 15 rue Coysevox, 75018 Paris**

Adresse mail : nous-aussi@unapei.org

Numéro de téléphone : **01 44 85 50 50**

Site internet : <https://nous-aussi.fr/>

L'association Nous Aussi est logée dans les locaux de l'Unapei
au 15 rue Coysevox, 75018 Paris

Rien pour nous, sans nous !

- Bénéficiaire de chèques vacances (APV)

Attention !! Pour bénéficier des APV (aides aux projets vacances), adhérer à Nous Aussi ne suffit pas, plusieurs critères doivent remplis.

Je dois être soutenu et aidé pour monter mon dossier APV, c'est un dossier compliqué à mettre en place.

 **Pour remplir mon dossier,**

Il faut :

- ✓ Avoir mon attestation de revenus,
- ✓ Avoir mon devis de séjour (vacances) de l'année en cours,
- ✓ Demande de PCH – Prestation Compensation Handicap « charges exceptionnelles »,
- ✓ Formulaire signé de consentement au recueil des données personnelles,
- ✓ Preuve d'adhésion de l'année en cours à une association membre du réseau Unapei,
- ✓ Il doit rester de l'argent sur l'enveloppe d'argent Unapei

En savoir plus sur les « Critères APV pour 2025 » en pages 3 et 4

Pour les personnes dont le dossier APV a été refusé,

aucun remboursement de la cotisation adhérent Nous Aussi ne sera octroyé.

Adresse postale : **Nous Aussi - 15 rue Coysevox, 75018 Paris**

Adresse mail : nous-aussi@unapei.org

Numéro de téléphone : **01 44 85 50 50**

Site internet : <https://nous-aussi.fr/>

L'association Nous Aussi est logée dans les locaux de l'Unapei au 15 rue Coysevox, 75018 Paris

Rien pour nous, sans nous !

4

QUELLES SONT LES RÈGLES D'ÉLIGIBILITÉ DES DEMANDES D'AIDE ?



Transfert d'établissement	Les aides ANCV ne peuvent pas être attribuées à des transferts.
Organisme vacances	Doit accepter les Chèques-Vacances comme moyen de paiement pour régler l'hébergement (les bénéficiaires ne doivent pas régler en totalité leurs séjours).
Période des séjours	Les aides sont attribuées pour des séjours initiés sur l'année.
Dérogation	Les demandes de dérogations sont transmises à l'ANCV.
Année civile	Les attributions ne concernent que des projets pour l'année civile en cours.
Conditions de revenus	Quotient Familial CAF \leq 900 € ; niveau d'imposition : voir le tableau « Conditions de ressources » de moins de 6 mois.
Nombre de départs par an	1 seul départ par an peut bénéficier d'une aide APV.

Adresse postale : **Nous Aussi - 15 rue Coysevox, 75018 Paris**

Adresse mail : nous-aussi@unapei.org

Numéro de téléphone : **01 44 85 50 50**

Site internet : <https://nous-aussi.fr/>

L'association Nous Aussi est logée dans les locaux de l'Unapei au 15 rue Coysevox, 75018 Paris

Rien pour nous, sans nous !

Aide ANCV unique	Le bénéficiaire s'engage à ne pas solliciter une autre Aide aux Projets Vacances ANCV auprès d'une autre association (voir l'annuaire des contacts opérationnels des partenaires Aides aux Projets Vacances https://www.ancv.com/les-aides-aux-projets-vacances-apv?back-recherche/annuaire%20partenaires) et à ne pas cumuler le bénéfice de plusieurs aides quelle qu'en soit la forme et les modalités (Aide à la pratique sportive, aides ressortant des programmes Bourse Solidarité Vacances, Seniors en Vacances ou Départ 18 : 25). Les personnes titulaires de Chèques-Vacances émanant de leurs employeurs, comités d'entreprise, CAF peuvent apporter leur participation sous cette forme.
Durée du séjour	4 nuitées au minimum et au maximum 21 nuitées.
Montant journalier du séjour	Le coût par jour et par bénéficiaire est plafonné à 150 € (tout compris dont les frais de transport). ^{**} Les séjours adaptés sont déplafonnés.
Lieu de destination du séjour	Le séjour doit être réglé et effectué en France ou dans l'Union Européenne uniquement.
Nature du séjour	Ni religieux, ni politique, ni thermal.
Pourcentage maximum de l'aide en chèques vacances	L'aide en Chèques-Vacances ne peut pas excéder 80 % du montant total du séjour vacances.
Sources de financement	Obligatoirement un apport personnel (chaque séjour requiert une participation financière, même symbolique du bénéficiaire, ce qui exclut toute gratuité) + une demande de prestation de compensation du handicap auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) . Demande d'ACTP ou de PCH Charges exceptionnelles, uniquement. L'aide humaine n'est pas une aide éligible.
Réseau Passerelles	Les aides ANCV ne peuvent pas être attribuées aux séjours organisés par le Réseau Passerelles.
Chèques vacances ANCV	Les chèques vacances non utilisés doivent nous être retournés avant le 21 octobre 2025. Le mois de décembre est la clôture des dossiers. Aucun retour de chèques ne sera pris en compte afin d'éviter les retards pour la campagne de l'année suivante.

Pour être éligible, les pièces suivantes doivent être jointes :

- Attestation de revenus (attestation CAF de moins de 6 mois ou avis d'imposition 2024)
- Devs du séjour • Demande de PCH « charges exceptionnelles » ou l'ACTP pour les séjours ayant un surcoût lié au handicap (une demande de co-financement auprès d'un autre organisme qui ne soit pas en partenariat avec l'ANCV est obligatoire pour tous les autres séjours) • Preuve de l'adhésion 2025 • Formulaire de consentement au recueil des données personnelles signé et daté).

Adresse postale : Nous Aussi - 15 rue Coysevox, 75018 Paris

Adresse mail : nous-aussi@unapei.org

Numéro de téléphone : 01 44 85 50 50

Site internet : <https://nous-aussi.fr/>

L'association Nous Aussi est logée dans les locaux de l'Unapei au 15 rue Coysevox, 75018 Paris